



RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

POUR L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

Synthèse	3
A. Activité et résultat.....	4
A.1 <i>Activité.....</i>	4
A.2 <i>Résultat de souscription.....</i>	7
A.3 <i>Résultat des investissements</i>	8
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	11
B.1 <i>Informations générales sur le système de gouvernance.....</i>	11
B.2 <i>Exigences de compétence et d'honorabilité.....</i>	12
B.3 <i>Système de gestion des risques.....</i>	12
B.4 <i>Système de contrôle interne</i>	13
B.5 <i>Fonction d'audit interne</i>	13
B.6 <i>Fonction actuarielle.....</i>	14
B.7 <i>Sous-traitance</i>	14
C. Profil de risque	16
C.1 <i>Risque de souscription.....</i>	16
C.2 <i>Risque de marché</i>	16
C.3 <i>Risque de crédit.....</i>	16
C.4 <i>Risque opérationnel</i>	16
D. Valorisation à des fins de solvabilité.....	18
D.1 <i>Actifs.....</i>	18
D.2 <i>Provisions techniques.....</i>	19
D.3 <i>Autres Actifs et Passifs.....</i>	20
E. Gestion du capital	22
E.1 <i>Fonds propres.....</i>	22
E.2 <i>Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis</i>	23
Annexes	27

SYNTHESE

Etabli conformément aux articles 307 à 311 du Règlement délégué de la Commission du 10 octobre 2014 et à son annexe 20 ainsi qu'aux dispositions de l'article R.355-1 du Code des assurances, le présent Rapport Régulier au Contrôleur portant sur l'année 2023 a été soumis au Conseil d'Administration de MUTEX Union lors de sa réunion du 27 mars 2024.

L'exercice 2023 a été marquée par :

- Le Versement du dividende Mutex de 2,5M€ sur la base des comptes 2022
- La Prise en compte du coût lié aux versements exceptionnels de PB aux adhérents de la CAREL en juillet 2023 (+1,3 M€)
- La Décision du Conseil d'Administration de la CAREL Mutuelle du 6/12/2023 de réaliser 1,4M€ de plus-values exceptionnelles pour financer la PB exceptionnelle versée en juillet 2023
- La Prise en compte d'un taux de PB net en 2023 de 1,80% en constitution et 0,70% en service sur la CAREL et un taux de PB de 5,50% sur PREMUT
- Le Versement d'une contribution exceptionnelle de 0,5M€ à la CAREL Mutuelle (résolution n°2 du Conseil d'Administration du 24/05/2023)

S'agissant de l'actualité des marchés financiers, les performances robustes de l'année 2023 viennent compenser la difficile année 2022, année qui avait été marquée par le déclenchement de la guerre en Ukraine, la montée des prix de l'énergie et le début d'un cycle de durcissement des politiques monétaires. A l'exception des actions chinoises, de certaines matières premières et de de l'immobilier, les marchés financiers ont notamment été portés en 2023 par la résilience de l'économie américaine, la capacité des entreprises à conserver leurs marges, le reflux de l'inflation et la perspective de baisse des taux directeurs en 2024

Sur le plan prudentiel, MUTEX Union fait état d'un ratio de solvabilité de 883%, basé principalement sur la richesse latente des placements et sur le montant des titres subordonnés à durée indéterminée qu'elle a émis.

Au plan des risques, compte-tenu de la cession intégrale des risques techniques par le biais d'un traité de réassurance, le capital de solvabilité requis avec application de la formule standard (21 M€) est constitué principalement par le risque de marché (59% de la somme des SCR des sous modules après absorption). Ce capital requis est réduit par la participation aux bénéfices et l'ajustement des engagements au titre de la dette pour dépôts espèces.

A. ACTIVITE ET RESULTAT

A.1 ACTIVITE

MUTEX Union est une Union de mutuelles soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité agréée pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22.

En 2011 et 2013, MUTEX Union a transmis progressivement à MUTEX toutes ses activités d'assurance hors conventions de substitution.

Compte tenu de ces opérations, MUTEX Union n'est restée assureur que des contrats apportés par les entités avec lesquelles elle avait conclu une convention de substitution. Depuis le 1^{er} janvier 2016, elle porte également en assurance directe, le portefeuille de l'Union PREMUT.

L'intégralité des risques portés à cet effet sont dans le même temps transférés à MUTEX à 100 % dans le cadre d'un traité de réassurance en quote-part. Pour son fonctionnement, MUTEX Union dispose d'une direction indépendante et un partage de moyens avec MUTEX par le biais d'un groupement de fait auquel adhère la structure depuis 2012.

Dans le cadre de la convention de prestation de services, qui a pris effet au 01/01/2023 en remplacement de la convention de groupement de fait, entre MUTEX Union et la société MUTEX, la Direction Générale et le Conseil d'Administration de MUTEX Union bénéficient de l'ensemble des services supports et reportings de la société MUTEX nécessaires au pilotage des dispositifs propres de MUTEX Union.

Le siège social de l'Union se situe au 140 avenue de la République à Châtillon (92 327).

L'autorité de contrôle en charge de la supervision de MUTEX Union est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

La revue annuelle des comptes sociaux de MUTEX Union est réalisée par le cabinet Tuillet Audit membre français de Grant Thornton international.

L'effectif du personnel en activité au cours de l'exercice s'établit à 1.

A.1.1. Rôle de MUTEX Union

Les principales missions de MUTEX Union, en 2023 ont consisté à :

- Regrouper les mutuelles partenaires de MUTEX Union et les représenter dans les instances en tant qu'actionnaire de la SA MUTEX ;
- Gérer l'action sociale désormais sous seul pilotage de Mutex Union après la revue des dispositifs de Mutex SA ;
- Porter la convention de substitution de la mutuelle Carel dans un contexte réglementaire ayant évolué vers une responsabilité étendue de la substituante ;
- Porter en assurance directe le portefeuille de l'Union PREMUT qui a fait l'objet d'un transfert réglementé au sein l'Union en 2016 ;
- Accompagner les études de reconfiguration future de l'activité de Carel mutuelle ;
- Gérer les actifs dans un contexte de hausse des taux et de baisse des marchés actions

A.1.2. Faits Marquants

L'exercice 2023 a été marqué par :

Le Versement du dividende Mutex de 2,5M€ sur la base des comptes 2022

- La Prise en compte du coût lié aux versements exceptionnels de PB aux adhérents de la CAREL en juillet 2023 (+1,3 M€)
- La Décision du Conseil d'Administration de la CAREL Mutuelle du 6/12/2023 de réaliser 1,4M€ de plus-values exceptionnelles pour financer la PB exceptionnelle versée en juillet 2023
- La Prise en compte d'un taux de PB net en 2023 de 1,80% en constitution et 0,70% en service sur la CAREL et un taux de PB de 5,50% sur PREMUT
- Le Versement d'une contribution exceptionnelle de 0,5M€ à la CAREL Mutuelle (résolution n°2 du Conseil d'Administration du 24/05/2023)

S'agissant de l'actualité des marchés financiers, les performances robustes de l'année 2023 viennent compenser la difficile année 2022, année qui avait été marquée par le déclenchement de la guerre en Ukraine, la montée des prix de l'énergie et le début d'un cycle de durcissement des politiques monétaires. A l'exception des actions chinoises, de certaines matières premières et de de l'immobilier, les marchés financiers ont notamment été portés en 2023 par la résilience de l'économie américaine, la capacité des entreprises à conserver leurs marges, le reflux de l'inflation et la perspective de baisse des taux directeurs en 2024.

Pourtant, le contexte géopolitique est resté tendu en 2023, avec la poursuite de la guerre en Ukraine, le déclenchement des conflits au Moyen-Orient, et les récentes rivalités autour de la mer Rouge. Ces événements n'ont cependant pas dissuadé les investisseurs et les marchés ont pu reprendre leur hausse en fin d'année.

La lutte contre l'inflation a été un thème clé pour toutes les banques centrales en 2023. La dynamique de resserrement monétaire de la période 2022/2023 est l'un des plus importants connus jusqu'ici, tant en termes d'ampleur que de rapidité. Ainsi, le taux de refinancement de la BCE à fin décembre 2023 se situait à 4.5% (+2.0% sur l'année) et celui de la FED à 5.5% (+1.0% sur l'année). Le taux de l'emprunt d'État Français à 10 ans s'établissait pour sa part à 2.56%.

Au sein de la zone Euro, l'inflation mensuelle annualisée a fortement reculé sur l'année, passant de 9.2% fin décembre 2022 à 2.9% à fin 2023. Cette désinflation a également été observée aux États-Unis, où le même taux d'inflation est passé de 6.5% fin 2022 à 3.4% fin 2023. L'ampleur et la rapidité de la baisse de l'indice des prix sont essentiellement dues à deux composantes : le recul des prix de l'énergie et la normalisation des problèmes des chaînes d'approvisionnement consécutifs à la crise du Covid. En outre, la déflation en Chine (-0.3% des indices à fin décembre) donne une impulsion additionnelle à la désinflation mondiale. En France, le chiffre de l'inflation annuelle 2023 publié par l'INSEE se situe à 4.9%, en baisse de 0.3% par rapport à celui de l'année 2022.

D'un côté et de l'autre de l'Atlantique, les marchés actions se sont largement valorisées, avec des performances assez remarquables : sur le marché français, l'indice du CAC 40 a gagné 16.5%, et du côté des Etats-Unis, le S&P500 a gagné 24.2%. Cette progression est notamment alimentée par le recul de l'inflation, les anticipations de premières baisses des taux directeurs attendues pour le premier semestre de l'année 2024, par la résilience du marché américain ainsi que par la capacité des sociétés à préserver leurs marges.

Sur le portefeuille des actifs non cotés, le marché de l'immobilier continue d'être impacté par le niveau élevé des taux d'intérêts et les valorisations des actifs poursuivent leur baisse. Les valorisations des fonds Infrastructures se sont maintenues. L'impact favorable des taux pour les fonds dette privée continue de renforcer l'attrait pour la classe d'actif.

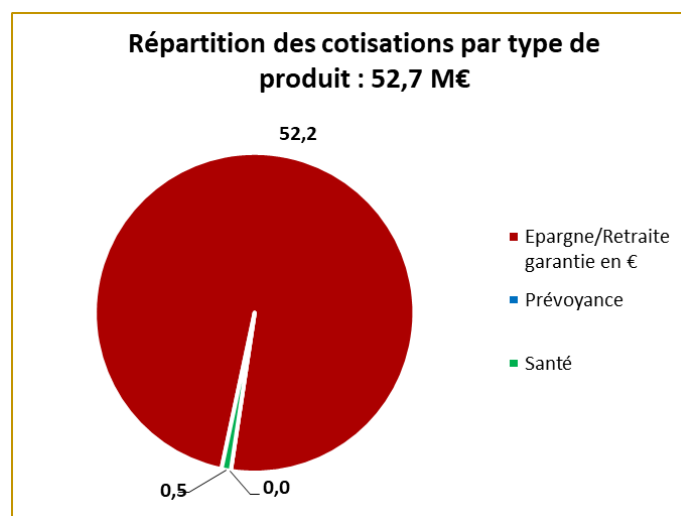
A.1.3. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

A.1.4. Activités

L'activité assurantielle de MUTEX Union porte essentiellement sur les activités des entités prises en substitution (CAREL Mutuelle, CHORUM) et l'assurance directe du portefeuille PREMUT depuis le 01/01/2016.

Les domaines d'activité couverts sont principalement l'Epargne et la Retraite (portefeuilles CAREL Mutuelle et PREMUT) et plus marginalement de la Santé (substitution du portefeuille santé de la CAREL Mutuelle).



A.2 RESULTAT DE SOUSCRIPTION

Le résultat de souscription pour 2023 s'établit à 5 705 K€ en hausse par rapport à 2022. Sa décomposition par type de produit est la suivante (les montants sont exprimés en K€ et en brut de réassurance) :

Résultat de souscription	31/12/2022	31/12/2023
Epargne / Retraite	1 479	5 591
Prévoyance collective	3	25
Prévoyance individuelle et dépendance	0	0
Santé collective	162	89
Total	1 644	5 705

Et par « Line of Business » (lob), nous avons (les montants sont exprimés en K€ et en brut de réassurance) :

Lob	Résultat de souscription	31/12/2022	31/12/2023
1	Santé	162	89
2	IJ/Invalidité	1	0
30	Epargne/Retraite	1 479	5 591
32	Prévoyance Vie hors Acceptation	-14	25
33	REA/Invalidité	17	0
Total		1 644	5 705

Si l'on retraits du résultat de souscription les chargements sur les cotisations, les provisions en cours et les prestations ainsi que les subventions d'Etat, nous obtenons le résultat technique, indicateur permettant d'évaluer l'adéquation des tarifs au regard de la sinistralité, sans prise en compte des revenus financiers générés par les provisions techniques.

Résultats techniques avant cession

Les résultats techniques par type de produit sont indiqués ci-dessous après dotation à la Provision Globale de Gestion (en K€ et en brut de réassurance) :

Résultat Technique	31/12/2022	31/12/2023
Epargne / Retraite	-1 740	2 276
Prévoyance collective	3	25
Prévoyance individuelle et dépendance	0	0
Santé collective	107	36
Total	-1 630	2 337

La hausse du résultat technique global entre 2022 et 2023 (4,0 M€) s'explique principalement par la régularisation de la revalorisation exceptionnelle des rentes CAREL à effet de juillet 2022 (+0,9 M€) et par les mouvements liés à la Provision Globale de Gestion (+2,5 M€ : reprise de 1,3 M€ en 2023 versus dotation de 1,2 M€ en 2022).

A.3 RESULTAT DES INVESTISSEMENTS

A.3.1 Composition du portefeuille

La composition du portefeuille d'actifs de MUTEX Union est cohérente avec les contraintes d'écoulement des provisions techniques au passif. Ces provisions techniques étant constituées majoritairement d'engagements d'épargne-retraite et plus marginalement d'engagements en santé/prévoyance, le principe d'une gestion financière majoritairement basée sur des obligations à taux fixe a été retenu.

En pratique, MUTEX Union détermine son niveau de prise de risque en définissant les limites admises au regard des différents risques financiers (risque de marché, risque de signature, ...) et fixe de manière détaillée ses contraintes de liquidités dans le temps.

Le tableau ci-dessous présente la composition du portefeuille de MUTEX Union, au 31/12/2023, en valeur nette comptable et en valeur de marché par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC).

En K€				
Classe d'actifs	CIC	Valeur nette	Valeur de marché	Plus-values latentes
Obligations souveraines	1	168 201	173 652	5 451
dont obligations d'administrations centrales		147 609	155 083	7 474
dont autres obligations souveraines		20 592	18 569	-2 023
Obligations d'entreprises	2	310 610	301 858	-8 753
Actions	3	656	51 641	50 985
Fonds d'investissements	4	80 068	92 446	12 378
dont fonds en actions	41	18 582	27 405	8 823
dont fonds obligataires	42	9 008	9 534	526
dont fonds monétaires	43	35 409	35 751	342
dont fonds d'allocation d'actifs				
dont fonds immobiliers	45	5 778	5 833	55
dont autres fonds		11 292	13 923	2 632
Titres structurés	5	4 800	4 312	-489
Titres garantis	6			
Trésorerie et dépôts	7	20 596	20 596	
dont trésorerie		569	569	
dont autres dépôts		20 027	20 027	
Crédits hypothécaires et prêts	8			
Actifs immobiliers	9			
Total		584 932	644 505	59 573

En transparence, la composition du portefeuille d'actifs reflète bien la gestion prudente et adaptée aux risques inhérents aux activités de MUTEX Union. Le tableau ci-dessous détaille, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC), le poids représenté en valeur de marché du portefeuille d'actifs transposé au 31/12/2023.

En K€	CIC	Valeur de marché	%
Classe d'actifs			
Obligations souveraines	1	174 821	27%
<i>dont obligations d'administrations centrales</i>		156 027	24%
<i>dont autres obligations souveraines</i>		18 794	3%
Obligations d'entreprises	2	315 466	49%
Actions	3	80 556	12%
Fonds d'investissements	4	47 743	7%
<i>dont fonds en actions</i>		3 424	1%
<i>dont fonds obligataires</i>		1 408	0%
<i>dont fonds monétaires</i>		36 009	6%
<i>dont fonds d'allocation d'actifs</i>		0	0%
<i>dont fonds immobiliers</i>		4 979	1%
<i>dont autres fonds</i>		1 924	0%
Titres structurés	5	4 312	1%
Titres garantis	6	0	0%
Trésorerie et dépôts	7	21 627	3%
<i>dont trésorerie</i>		1 298	0%
<i>dont autres dépôts</i>		20 329	3%
Crédits hypothécaires et prêts	8	0	0%
Actifs immobiliers	9	0	0%
IFT	A à F	-20	0%
Total		644 505	100%

Les actifs obligataires, les actions et l'immobilier représentent respectivement 76%, 13% et 1% du portefeuille d'actifs. La trésorerie, les dépôts et les autres placements (autres fonds, titres structurés...) comptent pour 10% des actifs financiers.

Le poids des actions s'explique par la participation de MUTEX Union dans le capital de MUTEX à hauteur de 12,3% du capital. La valeur de marché de cette participation au 31/12/2023 s'élève à 51 641 K€ soit 8 % de la valeur de réalisation du portefeuille.

A.3.2 Analyse du résultat financier

Le taux de rendement comptable moyen de l'exercice 2023 s'établit à 2,75 % contre 2,12 % en 2022. Cette hausse de 62 points de base s'explique par :

- La hausse des revenus nettes obligataires de 2,3M€ liée à la hausse des revenus de 0,3M€, la hausse des ICNE de 0,4M€ et la hausse des décotes nettes de surcotes de 1,2M€ liée à l'achat d'obligations avec des décotes conséquentes et des dates de terme à échéances proches.
- Un dégagement de plus-value de 2M€ qui comprend 0,3M€ sur la poche non cotée et 1,8M€ sur les OPCVM cotés.
- Le versement de dividende Mutex pour 2,5 M€ (vs 0,6 M€ en 2022) et des PDD complémentaires d'un total de 1,4M€ ont été comptabilisées en lien avec le contexte sectoriel de l'immobilier.

En M€	2022	2023
Produits financiers courants	11,4	15,4
Revenus obligataires	9,9	12,1
Revenus sur autres placements	1,5	3,3
Produits financiers non récurrents	0,8	0,8
Plus et moins values réalisées	0,7	2,2
Variation du stock de PDD	0,1	-1,4
Régularisation sur exercices antérieurs	0,0	0,0
Frais internes et externes des placements	-0,7	-0,6
Total des produits financiers nets	11,5	15,7
Encours moyen	540,1	570,6
Taux de rendement comptable des placements	2,12%	2,75%
Taux de rendement courant des placements	1,98%	2,61%

A.3.3 Analyse des produits financiers par classe d'actif

Le tableau présenté ci-dessous décompose, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC), les revenus, les plus ou moins-values réalisées, les dotations et reprises à la réserve de capitalisation, les dotations et reprises aux provisions pour dépréciation des placements et les frais internes et externes des placements.

Ce tableau permet également de montrer la ventilation du taux de rendement comptable, par catégorie du CIC, de l'exercice et de l'exercice précédent.

En K€	CIC	Revenus	PMV	Dot/Rep RC	Dot/Rep Provisions	Frais de gestion	Produits nets	Encours moyen	Taux Rdt N	Taux de Rdt N-1
Obligations souveraines	1	4 022	0	0	0	-166	3 856	164 088	2,35%	2,35%
Obligations d'entreprises	2	7 663	-111	111	0	-306	7 357	303 014	2,43%	1,87%
Actions	3	2 477	0	0	0	-1	2 476	640	386,95%	101,25%
Fonds d'investissements	4	673	2 172	0	-1 374	-79	1 392	78 110	1,78%	2,14%
Titres structurés	5	0	0	0	0	-5	-5	4 683	-0,10%	-
Titres garantis	6	0	0	0	0	0	0	0	-	-
Trésorerie et dépôts	7	613	0	0	0	-20	593	20 092	2,95%	0,90%
Crédits hypothécaires et prêts	8	0	0	0	0	0	0	0	-	-
Actifs immobiliers	9	0	0	0	0	0	0	0	-	-
Total		15 447	2 061	111	-1 374	-576	15 669	570 627	2,75%	2,12%

Les revenus obligataires représentent 72% des produits financiers nets avec un taux de rendement comptable moyen de 2,35% pour les obligations d'Etats et 2,43% pour les obligations d'entreprises. Les OPCVM contribuent au résultat des investissements à hauteur 9%, soit 1,3 M€ de produits financiers.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1.1. L'organisation institutionnelle de MUTEX Union

MUTEX Union est une Union de mutuelles, soumise aux dispositions du livre II, administrée par un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président qui est élu en qualité de personne physique.

Le Conseil d'Administration nomme, sur proposition du président du Conseil d'Administration, le dirigeant opérationnel, qui ne peut être un administrateur.

Monsieur Daniel ESCOLAN préside le Conseil d'Administration depuis le 13 décembre 2017. Son mandat de Président de Mutex Union a été renouvelé lors du Conseil d'administration du 13 septembre 2022.

Monsieur Christian OYARBIDE est le dirigeant opérationnel

B.1.1.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 20 administrateurs au maximum.

Aucun des membres du Conseil d'Administration n'est titulaire d'un contrat de travail conclu avec la société. L'exercice des fonctions de membre du Conseil d'Administration est gratuit.

Les membres du Conseil d'Administration sont choisis par les délégués parmi les délégués à l'Assemblée Générale de l'Union.

Le Conseil d'Administration a tenu 4 réunions en 2023 avec un taux de présence effective de 74,3% pour l'ensemble de l'exercice, le taux de présence effectif minimal requis par la réglementation pour pouvoir délibérer ayant été satisfait à toutes ses réunions.

Chacune des réunions du Conseil d'Administration donne lieu à un procès-verbal.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Conseil d'Administration s'appuie sur un bureau composé de membres choisis en son sein (dont le président du Conseil d'Administration) et sur un comité d'Audit.

B.1.1.2. L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée des délégués désignés par les organismes adhérents à l'Union.

Elle s'est tenue le 23 juin 2023 : sur 519 inscrits, 419 délégués se sont exprimés. Le quorum définitif était de 80,73%, l'Assemblée Générale s'est donc tenue valablement.

B.1.2. Les politiques écrites

Pour mieux formaliser les procédures mises en œuvre pour garantir, raisonnablement, l'exhaustivité et la cohérence du dispositif de maîtrise des risques, MUTEX Union s'appuie sur cinq politiques écrites spécifiques couvrant les domaines de risques identifiés. Par ailleurs, sur les autres domaines, l'Union bénéficie des processus opérationnels définis dans les politiques de MUTEX, dans le cadre de la délégation de gestion.

MUTEX Union s'attache à tenir à jour en permanence ces politiques écrites et à s'assurer de leur conformité aux besoins de l'Union.

B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Les nominations des fonctions clés ont été notifiées à l'ACPR. Aucune n'a donné lieu à observation de la part du superviseur, attestant qu'elles satisfaisaient aux exigences de compétence et d'honorabilité attendues.

Les quatre responsables des fonctions clés ont été auditionnés par le Conseil d'Administration, à la demande de celui-ci, lors de ses réunions du 4 octobre et 1^{er} décembre 2023. Ces auditions n'ont fait ressortir aucune requête particulière, soit de la part des intéressés, soit de la part du conseil.

B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

MUTEX Union déléguant la gestion opérationnelle de ses activités à MUTEX, elle bénéficie du système de gestion des risques élaboré par la société, adapté à son activité et à sa gouvernance propre.

Ce système repose sur :

- Un processus de détermination du profil de risque et une cartographie des risques ;
- Des procédures d'informations et d'alerte, afin de permettre des prises de décision au niveau adéquat dans la structure organisationnelle et institutionnelle.

B.3.1. Détermination et mesure des risques

S'agissant de l'identification des risques, deux approches complémentaires sont mises en œuvre. Les principaux risques financiers, techniques, stratégiques et externes sont analysés annuellement selon une approche top down, s'appuyant sur les connaissances du management et un référentiel externe (Ifaci) pour viser une exhaustivité des risques au-delà de ceux intégrés dans le calcul du capital de solvabilité requis. Dans cette approche, le directeur général de l'Union est consulté annuellement pour donner son appréciation de l'exposition aux risques.

En application d'une approche bottom-up, les responsables de processus opérationnels au travers d'ateliers garantissent un recensement fin et approprié des risques opérationnels conduisant à l'établissement d'une cartographie pertinente et globale. Vingt processus de Mutex ont été mis à jour en 2022 conformément au plan d'actualisation.

L'évaluation des risques est également appréciée selon deux approches :

- Une évaluation qualitative de leurs impacts et des actions d'atténuation mises en place ;
- Une évaluation quantitative par approche par simulation, correspondant au modèle standard.

B.3.2. Procédures d'informations afin de permettre des prises de décision à un niveau adéquat

L'actualisation de l'analyse du profil de risque ainsi que du business plan intégrant le ratio de couverture de solvabilité sur une période prospective est réalisée au moins une fois par an. Le responsable de la fonction clé Gestion des Risques a la charge de présenter au Directeur Général les modalités d'évaluation et les analyses détaillées.

Le dispositif global de maîtrise des risques repose sur un système de délégation à des comités pour les principaux risques (comités auxquels participe le directeur des risques).

Deux comités instaurés au sein de MUTEX participent principalement à la gestion des risques de MUTEX Union. Ils se sont réunis très régulièrement en 2023 et permettent une pratique effective d'une gestion « prudente » du fait des divers profils des participants et de la traçabilité des décisions.

B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

MUTEX Union s'appuie à la fois sur le dispositif de contrôle interne mis en place par MUTEX mais aussi celui des entités prises en substitution et notamment CAREL Mutuelle.

Le système de contrôle interne comprend des procédures, un cadre de contrôle et des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise. Il inclut la vérification de la conformité.

Décrite dans une politique spécifique, la procédure clé s'appuie sur une approche par les risques. Pour chaque processus de MUTEX Union, le Département Risques Opérationnels et Contrôle Interne de MUTEX réalise avec le responsable de processus une cartographie des risques opérationnels actualisée a minima tous les 3 ans.

Les directions métiers de MUTEX sont responsables de la définition du niveau de contrôle de 1^{er} niveau adéquat sur leur périmètre d'activités, au regard des risques inhérents à l'activité, et de la mise en œuvre de ce dispositif.

Elles sont également responsables de la définition et de la mise en œuvre du contrôle permanent de 2^{ème} niveau sur leur périmètre d'activité, tant en interne que sur les délégataires. La direction des risques de MUTEX participe à la conception et à la revue annuelle des contrôles permanents ainsi qu'à l'analyse des résultats, centralisés dans un outil unique.

Le Département Risques Opérationnels et Contrôle Interne s'assure de la remontée des incidents et alimente la base Incidents qui permet de rentrer dans une démarche d'amélioration continue en identifiant des plans d'actions pour éviter que les incidents ne se reproduisent.

La vérification de la conformité est également intégrée dans le cadre du contrôle interne.

Le responsable de la fonction vérification de la conformité s'appuie sur :

- Une équipe en charge des différentes thématiques de conformité et de la veille réglementaire.
- Un Comité de Conformité et un Club de veille juridique.

En parallèle, le responsable de la fonction vérification de la conformité identifie et évalue le risque de non-conformité.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

En application de l'article R.354-5 du code des assurances, le responsable de la fonction clé audit interne a pour rôle :

- D'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques et le dispositif de gouvernance ;
- De formuler des recommandations ainsi que des propositions d'actions, au vu de ses conclusions.

Dans le cadre de la convention de prestations de services signée entre Mutex Union et le Groupe VYV, ce dernier met à disposition Monsieur Michaël DAGANAUD en tant que fonction clé Audit interne.

En s'appuyant sur une approche par les risques, le responsable de la fonction clé Audit interne de Mutex Union a soumis en fin d'année 2023 le plan d'audit annuel 2024 au Directeur Général et aux membres du Comité d'audit.

Les dysfonctionnements relevés lors des missions, conduisent à l'émission de recommandations priorisées sur 3 niveaux en fonction de la criticité du risque. Les plans d'actions définis en regard de ces recommandations, font systématiquement l'objet d'un suivi de leur mise en œuvre.

Le responsable de la fonction clé audit exerce son activité de manière indépendante :

- ✓ Rattachement fonctionnel au plus haut niveau (Directeur Général),
- ✓ Aucune autre fonction opérationnelle,
- ✓ Application du code de déontologie de la profession.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

Conformément à la réglementation, la Fonction Actuarielle a notamment pour rôle d'exposer un point de vue indépendant sur l'ensemble des domaines techniques propres au profil de risques de l'entreprise et de s'assurer de la cohérence de l'ensemble des travaux quantitatifs réalisés.

La Fonction Actuarielle fait partie intégrante de l'organisation de l'entité. Elle est placée sous la responsabilité du Directeur Général Délégué et est membre du Comité de Direction Générale de Mutex. Elle est membre du Comité Technique ainsi que du Comité des Équilibres Technique et Financier ce qui permet de suivre les hypothèses et les résultats des sujets concernant les provisions, la réassurance et la souscription. Elle a également accès au Comité des Engagements et Souscription, au Comité de Direction Générale ou au Conseil d'Administration et à toute autre instance si elle considère qu'un sujet relève de son périmètre d'intervention.

Pour mener ses travaux la Fonction Actuarielle s'appuie en majorité sur les travaux réalisés par les équipes opérationnelles. Les recommandations exprimées à la suite de ces travaux figurent dans le rapport actuariel, validé annuellement par le Conseil d'Administration. L'avis exprimé sur la politique de souscription et de provisionnement ainsi que l'avis sur la politique de réassurance figurent dans ce même document.

B.7 SOUS-TRAITANCE

Le Directeur Général a défini en coordination avec le responsable de la fonction Gestion des Risques de MUTEX Union si chaque sous-traitance existante correspond à une activité critique ou importante selon les critères définis dans la politique de sous-traitance. Cette politique est revue et validée annuellement par le Comité de direction générale et approuvée en Conseil d'administration.

Deux externalisations décidées antérieurement sont considérées critiques et importantes : la délégation confiée à MUTEX dans le cadre du groupement de fait et celle confiée à OFI Asset Management sur la gestion financière. De plus, Mutex Union a externalisé sa fonction clé Audit Interne à l'UMG Groupe VYV.

La délégation confiée à OFI AM est encadrée par des mandats de gestion dans lesquels sont formalisées les instructions d'investissement et les procédures entre MUTEX Union et OFI AM. Toute instruction dérogatoire est formalisée par mail à OFI AM par une personne habilitée de la Direction Financière de MUTEX.

Des comités entre OFI AM et MUTEX Union sont organisés trimestriellement pour suivre cette sous-traitance. Le système décisionnel de MUTEX intègre des contrôles sur les données en provenance de la société de gestion.

MUTEX Union s'appuie sur le dispositif de contrôle interne d'OFI AM. Cet organisme établit un rapport sur son dispositif de contrôle interne sous la norme ISAE 3402 sur une partie de ses prestations donnant ainsi une assurance raisonnable à MUTEX Union du dispositif de son contrôle interne.

Dans chaque cas, les délégataires sont situés en France.

C. PROFIL DE RISQUE

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

L'activité de l'Union porte sur des engagements d'épargne et de retraite. Elle génère un risque au titre des frais supportés par l'Union sur les engagements « Vie », l'ensemble des risques liés à la tarification ou au provisionnement étant cédé en réassurance.

Le business plan actualisé prévoit un développement modéré de l'activité sur 2023 ainsi qu'un maintien de la réassurance. Sur ces bases prospectives, le risque de souscription demeurerait extrêmement limité et stable par rapport à 2022.

C.2 RISQUE DE MARCHE

Après mise en transparence des fonds d'investissement, les titres obligataires dans le total de la valorisation des actifs financiers génèrent un besoin de 21,7 M€ de capital au titre du risque de spread.

Au 31 décembre 2023, la valeur économique des titres MUTEX représente 8,0% de la valeur des placements et génère un besoin de capital principalement au titre des sous modules Actions Type 2 et Concentration.

L'organisme ne dispose d'aucune couverture financière et ne met en œuvre aucune technique d'atténuation des risques financiers, en dehors du pilotage mensuel au sein du comité des placements.

Concernant l'évolution adverse des facteurs financiers, un retour à un niveau bas des taux de rendement obligataires entraîne potentiellement une dilution des actifs et un décrochage dans l'adossement actif/passif au titre des engagements d'Epargne-Retraite. Symétriquement, la hausse brutale des taux sur 2023 pourrait conduire à des rachats conjoncturels sur le périmètre Epargne pouvant entraîner la réalisation de moins-values obligataires.

C.3 RISQUE DE CREDIT

Le capital de solvabilité requis au titre de ce sous-module est marginal pour MUTEX Union du fait :

- De l'exposition limitée du nombre de tiers et de leur qualité en termes de solvabilité (principalement MUTEX et établissements bancaires français ou européens) ;
- Du volume limité de créances supérieures à 3 mois.

C.4 RISQUE OPERATIONNEL

Les travaux de cartographie des risques portent sur 4 processus spécifiques à l'Union, avec une mise à jour minima tous les trois ans :

- Définir la stratégie ;
- Piloter les équilibres techniques et financiers ;
- Piloter les activités déléguées à MUTEX, aux mutuelles substituées et au gestionnaire d'actifs ;
- Piloter les dispositifs de gestion des risques.

En application de la politique de contrôle interne, une analyse des risques est menée à minima tous les trois ans sur l'intégralité des processus opérationnels de MUTEX.

Afin de limiter les incidents et leur impact financier, des actions de maîtrise sont mises en œuvre et donnent lieu à un suivi permanent sur l'ensemble des processus et à un contrôle interne de deuxième niveau.

Après avoir sollicité un diagnostic de conformité, Mutex a décliné en 2023 une feuille de route concernant les dispositifs LCB-FT, Déshérence, RGPD et DDA, permettant de renforcer le dispositif de contrôle sur ces périmètres.



D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 ACTIFS

D.1.1. Principes de valorisation des placements

Dans le bilan prudentiel, les placements sont évalués à leur juste valeur selon le modèle d'IAS 39. La juste valeur, appelée communément valeur de réalisation, est calculée dans le cadre du processus de clôture S1. Il peut s'agir :

- D'une valeur de marché (actions cotées, obligations, OPCVM) ;
- D'une valorisation externe (FCPR, SCI/SCPI, actions non cotées).

D.1.2. Placements

Placements en K€	31/12/2022			31/12/2023		
	S1	S2	Dif. S2/ S1	S1	S2	Dif. S2/ S1
Détention dans les entreprises liées y compris participations	656	110 281	109 625	656	51 641	50 985
Obligations souveraines	156 807	153 909	-2 899	167 412	173 432	6 019
Obligations d'entreprises	313 977	290 081	-23 895	320 264	310 454	-9 810
Titres structurés				0	0	
Fonds d'investissement	63 910	73 051	9 140	80 068	92 446	12 378
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	19 278	19 278	0	20 486	20 486	0
Avances sur police				0	0	0
Total	554 629	646 600	91 971	588 887	648 460	59 573

La différence entre la valorisation des placements en norme S2 par rapport aux comptes sociaux s'élève à 59 573 K€ (en baisse de 32 398 K€ par rapport à 2022) dont 50 985 K€ liés à la valorisation du titre de participation MUTEX, détenu à 12,3% par MUTEX Union.

Cette baisse de la revalorisation des placements en 2023 étant principalement liée à la valorisation des titres Mutex de 51 641 K€ sur la base du prix de transfert (vs 110 281 K€ en 2022).

D.1.3. Modélisation des actifs

L'ensemble des actifs a été modélisé en date du 31/12/2023.

Approche en transparence

Pour les OPCVM « cotés », l'effort de transparence a été réalisé jusqu'à un niveau de détention 3 pour les fonds de fonds. Les autres OPCVM ont bénéficié d'une macro-transparence encore appelée approche par agrégat (data groupings) consistant à définir des poches d'allocation par macro-classe de risque (risque actions, risque de taux, risque de spread, etc...).

Au total, le taux de transparence en ligne à ligne atteint 50% de la poche OPCVM au 31/12/2023.

Les OPCVM traités par agrégat représentent 7% des actifs totaux, soit un pourcentage bien inférieur à la limite autorisée de 20% des actifs totaux.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.1. Généralités

D.2.1.1. Engagements techniques au 31/12/2023

Au 31/12/2023, le niveau des provisions techniques en vision S1 atteint 479 577 K€. Les provisions techniques S2 s'élèvent à 500 524 K€ sans marge de risque et 508 066 K€ avec la marge de risque.

Les montants dans le tableau suivant sont exprimés en K€

Lob	Engagements Techniques	31/12/2022		31/12/2023	
		S1	S2	S1	S2
1	Santé	98	100	104	109
30	Epargne/Retraite hors Acceptation	442 181	487 877	479 451	507 943
32	Prévoyance Vie hors Acceptation	29	20	23	15
Total		442 308	487 997	479 577	508 066

D.2.1.2. Périmètre de modélisation

Le taux de modélisation avec une granularité par assuré est de 90% des provisions techniques S1 en date du 31/12/2023. Les engagements en Santé et en Prévoyance, représentant 0,03% des provisions techniques, sont calculés *via* une approche simplifiée.

D.2.2. Principe de valorisation des provisions « Best Estimate»

D.2.2.1. Best Estimate déterministe

Les provisions « Best Estimate » prennent en compte l'ensemble des flux de trésorerie (entrants et sortants) nécessaires pour faire face aux engagements pendant toute la durée de ces engagements. Les flux de trésorerie projetés comprennent ainsi notamment :

- Les paiements aux bénéficiaires (intégrant la politique de taux servis sur l'Epargne/Retraite et la revalorisation des garanties de prévoyance) ;
- Les frais correspondants au règlement des prestations et à l'administration des contrats (les frais directs ainsi que les frais faisant l'objet d'une allocation doivent être retenus, cf. ci-après) ;
- Les commissions de gestion/commercialisation ;
- Les commissions de réassurance ;
- Les primes.

D.2.2.2. Valorisation des coûts d'option

Le calcul des provisions « Best Estimate » tient compte de la valeur des options et garanties financières. Le périmètre d'évaluation des coûts d'options intègre les options liées à la présence de Taux Minimum Garanti (TMG) et de clauses de Participation aux Bénéfices (PB) ainsi que de rachats dynamiques. La prise en compte de la valeur temps des options financières (TVFOG) est effectuée via des calculs stochastiques.

Plus précisément, la valeur temps des options et garanties financières correspond à l'écart entre :

- Les provisions « Best Estimate » déterministes calculées sur 40 ans et dans un environnement financier prospectif extrapolée de la courbe des taux sans risque ;
- Et la moyenne des provisions « Best Estimate » calculées sur les 1 000 scénarios financiers stochastiques.

D.2.3. Evaluation

D.2.3.1. Périmètre « Macro lob » Vie :

Lob	BE	31/12/2022			31/12/2023		
		S1	S2 hors RM	Ratio BE / PT	S1	S2 hors RM	Ratio BE / PT
30	Epargne Retraite	442 181	481 475	109%	479 451	500 408	104%
32	Prévoyance Vie	29	20	69%	23	15	67%
Total LIFE		442 210	481 495	109%	479 474	500 423	104%

D.2.3.2. Périmètre « Macro lob » Santé SLT et non SLT :

Lob	BE	31/12/2022			31/12/2023		
		S1	S2 hors RM	Ratio BE / PT	S1	S2 hors RM	Ratio BE / PT
1	Santé	98	92	94%	104	101	97%
2	Arrêt de travail						
33	Arrêt de travail						
Total hors LIFE		98	92	94%	104	101	97%

La hausse du BE hors marge de risque (+18,9 M€) entre 2022 et 2023 s'explique principalement par la baisse de la courbe des taux. La correction pour volatilité a un impact de 2,1 M€.

Analyse du passage de S1 à S2

L'écart entre les provisions techniques sociales et les « Best Estimate » sur les périmètres Epargne et Retraite est essentiellement dû à la revalorisation discrétionnaire future attribuée aux assurés.

D.3 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Le tableau ci-dessous synthétise les différences entre les méthodes de valorisation des normes comptables françaises et les méthodes de valorisation de Solvabilité 2 pour les principaux éléments de l'actif et du passif (autres que les placements et les provisions techniques décrits en D.1 et D.2).

Thème	Principes Bilan statutaire	Principes Bilan prudentiel	Application Mutex Solvabilité 2
Incorporels	Comptabilisation au coût d'acquisition + amortissement	Non reconnu	Valorisé à zéro
Créances	Comptabilisation du nominal + dépréciations	Juste valeur selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire
Impôt Différés	Non comptabilisé	Comptabilisé selon les principes d'IAS 12	Non comptabilisé dans le cas d'un IDA en situation nette et comptabilisé dans le cas d'un IDP en situation nette
Capitaux Propres		Absent du Bilan S2	Réserve de réconciliation
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	Comptabilisation du nominal	Juste valeur selon les principes IAS39	Valeur interne : valorisation stochastique
Dettes et Trésorerie	Comptabilisation du nominal	Juste valeur selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire
Dettes subordonnées	Comptabilisation du nominal	Juste valeur hors effet du risque de crédit propre	Valorisation interne des Titre Subordonnés Le niveau de spread servant à l'évaluation est figé au niveau de spread à l'émission des titres

D.3.1. Impôts différés

On constate des impôts différés sur :

- Les différences entre la valeur S2 d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale ;
- Les déficits fiscaux reportables ;
- Les décalages temporaires entre le résultat S2 et le résultat fiscal.

Au 31/12/2023, MUTEX Union présente une position d'impôts différés positive qualifiée d'Actif net. Cette position nette de 7 433K€ est la résultante du solde entre les impôts différés actif - IDA (30 459 K€) - et les impôts différés passif - IDP (23 025 K€) - calculés poste par poste dans le bilan prudentiel.

En l'absence de test de recouvrabilité permettant de justifier cette situation d'IDA net, le bilan prudentiel de MUTEX Union (cf. état S.02.01.02) ne présente, par conséquent, aucun impôt différé.

A noter que les titres de participation MUTEX bénéficient du régime de faveur ; la plus-value sur ces titres n'est donc imposable qu'à hauteur d'une quote-part de frais prise en compte pour le calcul des impôts différés.

D.3.2. Valorisations des dettes pour dépôts espèces

Les dettes pour dépôts d'espèces ont été évaluées à leur juste valeur en lien avec les principes décrits par l'IAS 39, eux-mêmes jugés cohérents avec l'article 75 de la directive 2009/138/CE.

Au 31/12/2023, la dette pour dépôts espèces s'établit à 442 595 K€ dans les comptes sociaux et 462 217 K€ en valeur économique.

D.3.3. Valorisation des dettes subordonnées

La méthodologie retenue pour la valorisation de titres subordonnés émis par MUTEX Union est la suivante :

- Définition de la maturité de remboursement des titres subordonnés : maturité de remboursement fixée à 2025 pour le TSDI (maturité correspondant à la fin de la période relative aux mesures transitoires) ;
- Calcul du spread implicite en date d'émission de l'instrument ;
- Calcul de la valeur de marché au 31/12/2023 par actualisation des flux futurs à la courbe des taux sans risque (hors correction pour volatilité) rehaussée du spread implicite préalablement évalué.

Ainsi la valeur économique totale des dettes subordonnées s'établit à 57 079 K€ contre 57 500 K€ en valeur comptable.

Il est à noter que l'application des mesures transitoires « GrandFathering » permet de classer, pour le calcul des fonds propres éligibles :

- 34 847 K€ en tier 1 restreint correspondant à la dette subordonnée TSDI pour un maximum de 20% du tier 1) ;
- 10 463 K€ en tier 2 correspondant à la part restant de la dette subordonnée TSDI pour un maximum de 50% du SCR.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1. Actif net

L'actif net correspond à la différence entre la valeur des actifs et la valeur des passifs évaluée conformément aux méthodes exposées au chapitre D. De manière analytique, l'actif net se décompose comme suit :

Actif net Solvabilité 2	31/12/2022	31/12/2023	Ecart N / N-1
Fonds d'établissement	500	500	0
Réserve de réconciliation	166 296	138 889	-27 408
Total	166 796	139 389	-27 408

L'actif net est composé presque intégralement par les éléments constitutifs de la réserve de réconciliation qui se décompose de la façon suivante :

Réserve de réconciliation	31/12/2022	31/12/2023	Ecart N / N-1
Annulation des actifs incorporels			
Report à nouveau	34 587	37 054	2 466
Résultat	2 466	1 521	-946
Coût évaluation de la dette subordonnée (Vnc - Vm)	207	421	214
Coût évaluation de la dette pour dépôts (Vnc - Vm)			
IDP nets			
Richesse actifs de placement (Vm - Vnc)	91 971	59 573	-32 398
Réserve de capitalisation	31 114	31 032	-82
PT-BE nets + dettes dépôts espèces	5 950	9 289	3 339
Total	166 296	138 889	-27 408

La baisse de la réserve de réconciliation de 25 M€ par rapport à fin 2022 s'explique par :

La baisse des plus-values latentes sur les placements de 32 M€.

E.1.2. Fonds propres éligibles

Le montant des fonds propres éligibles au 31/12/2023 s'élève à 184 698 K€ réparti de la manière suivante :

Fonds propres Eligibles	Tier 1	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3	Total
Fonds Propres de Base	139 389	57 079			196 468
Fonds d'établissement	500				500
Réserve de réconciliation	138 889				138 889
Dette subordonnée	0	57 079			57 079
Fonds propres disponibles	139 389	57 079			196 468
Ecretements	0	-22 232	10 463		-11 769
Fonds propres éligibles	139 389	34 847	10 463		184 698

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

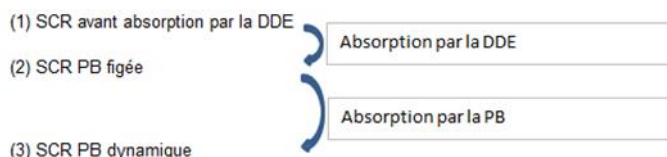
E.2.1. Méthodologie d'évaluation des SCR

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) est calculé selon la formule standard. Au 31/12/2023, il représente 20 925 K€.

MUTEX réassure 100% des engagements de MUTEX Union (hors PPE). Néanmoins, étant donné le montant important de PPE, les résidus de PPE qui ne sont pas cédés, permettent d'avoir une légère absorption des chocs par la participation aux excédents.

De plus, la valeur économique des dettes pour dépôts espèces (DDE) constatées en regard des provisions techniques cédées est ajustée à chaque choc de marché, ce qui permet d'en absorber une partie.

Ainsi deux étapes se distinguent en termes d'absorption :



Avant diversification dans chaque sous module, le SCR total se décompose comme suit :

SCR en K€	31/12/2022			31/12/2023		
	Avant absorption par la DDE	Après absorption par la DDE	PB dynamique	Avant absorption par la DDE	Après absorption par la DDE	PB dynamique
Risque de Marché	89 156	38 470	38 268	87 146	16 518	15 293
Risque de défaut de contreparties	2 753	2 753	2 753	2 696	2 696	2 696
Risque de souscription vie	4 316	4 316	4 632	5 527	5 527	5 849
Risque de souscription Santé						
Risque de souscription Non-vie						
SCR opérationnel	2 170	2 170	2 170	2 255	2 255	2 255

Le risque de marché reste le module de risque prépondérant (respectivement 61% avant absorption et 59% après absorption par la PB).

Néanmoins, il est à noter que les absorptions par les DDE et la PB font diminuer le SCR de marché de 82%.

E.2.2. Risque de marché

L'évaluation de la charge en capital au titre du risque de marché est effectuée par simulation à partir des chocs du règlement délégué (hormis pour le risque de concentration évalué par formule fermée).

E.2.2.1. SCR Action

En K€	31/12/2022			31/12/2023		
	Avant absorption par la DDE et la PB	Après absorption par la DDE et la PB	Coeff absorption	Avant absorption par la DDE et la PB	Après absorption par la DDE et la PB	Coeff absorption
Risque Actions	57 297	24 188	58%	37 215	8 064	78%
Type 1	11 873	3 272	72%	13 240	1 073	92%
Type 2	47 852	21 637	55%	26 240	7 228	72%
Type 3	0	0		0	0	

En 2023, la valorisation des titres de participation Mutex diminue de 53% pour atteindre 51,7 M€. La baisse du SCR avant absorption par les DDE et la PB de 35% s'explique essentiellement par la baisse du SCR Action Type 2 suite à la revue à la baisse de la revalorisation des titres Mutex.

Le SCR après les absorptions par les DDE et la PB diminue de 67% en raison de la hausse de l'absorption par la DDE sur les actions type 1 et 2.

E.2.2.2. SCR de concentration

En K€	31/12/2022	31/12/2023
SCR Concentration	21 624	7 610

Le SCR de concentration est en baisse de -65% par rapport au 31/12/2022 et s'élève à 7,6 M€. Ceci est principalement dû à la baisse de la revalorisation des titres Mutex ainsi que la hausse du ratio de couverture Mutex en 2022 qui contribue à la baisse du facteur de risque sur la contrepartie Mutex.

E.2.2.3. SCR de Spread

En K€	31/12/2022			31/12/2023		
	Avant absorption par la DDE et la PB	Après absorption par la DDE et la PB	Coeff absorption	Avant absorption par la DDE et la PB	Après absorption par la DDE et la PB	Coeff absorption
Risque de spread	21 561	8 905	59%	21 662	6 098	72%

Le SCR de spread en net représente 32% du risque de marché après diversification.

Le portefeuille obligataire de MUTEX Union est composé à 55% d'obligations d'entreprise après mise en transparence.

La diminution du SCR spread entre 2022 et 2023 s'explique principalement par la hausse de l'absorption par la DDE.

E.2.3. Risque de contrepartie

En K€	31/12/2022	31/12/2023
Risque de contrepartie	2 753	2 696
<i>Type 1</i>	55	33
<i>Type 2</i>	2 712	2 671

Le SCR de contrepartie diminue de 2% entre les deux exercices.

E.2.4. Risque de souscription

En K€	31/12/2022	31/12/2023
Risque de souscription vie	4 632	5 849
Risque de souscription Santé		0
<i>Santé SLT - risque de souscription</i>		<i>0</i>
<i>Santé Non-SLT</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Santé CAT</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

En 2023, le SCR de souscription Vie augmente de 1,2 M€ en raison de la hausse de la charge en capital sur le sous-module frais.

E.2.5. Capacité d'absorption

E.2.5.1. Mesure de la capacité d'absorption

La capacité d'absorption se compose de deux effets (cf Paragraphe E.2.1) :

- Les chocs sur la valorisation économique des dettes pour dépôts espèces (100% du portefeuille est cédé en réassurance à MUTEX) ;
- La capacité d'absorption par la participation

E.2.5.2. Ajustement par l'impôt du BSCR

MUTEX Union est en situation d'impôts différés d'actifs de 7 433 K€ (IDA à hauteur de 30 459 K€ et IDP à hauteur de 23 026 K€).

Conformément aux orientations prises pour le bilan prudentiel de MUTEX Union, cette créance n'est pas prise en compte en l'absence de test de recouvrabilité. Ainsi, aucune absorption par les impôts différés du BSCR n'est possible.

E.2.6. Minimum de Capital Requis (MCR)

Le minimum de capital requis (MCR) correspond au plafond et s'élève à 5 900 K€ en 2023.

ANNEXES

BILAN PRUDENTIEL (S.02.01.02)

Actifs		Valeur Solvabilité II
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	648 460
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	51 641
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	483 886
Obligations d'État	R0140	173 432
Obligations d'entreprise	R0150	310 454
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	92 446
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	20 486
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	497 582
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	101
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	101
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	497 481
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	497 481
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	14 623
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	-227
Autres créances (hors assurance)	R0380	9 838
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	569
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	1 170 844

Passifs		Valeur Solvabilité II
Provisions techniques non-vie	R0510	108
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	108
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	101
Marge de risque	R0590	7
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	507 958
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	507 958
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	500 423
Marge de risque	R0680	7 535
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Other technical provisions	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	462 217
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	367
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 726
Passifs subordonnés	R0850	57 079
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	57 079
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	1 031 456
Excédent d'actif sur passif	R1000	139 389

PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (S.05.01.02)

Non Vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance)		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0010	C0020	C0200
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110	497	0	497
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140	497	0	497
Net	R0200	0	0	0
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210	497	0	497
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240	497	0	497
Net	R0300	0	0	0
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310	408	0	408
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340	408	0	408
Net	R0400	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0
Autres dépenses	R1200			0
Total des dépenses	R1300			0

Vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410		52 186		0	0			52 186
Part des réassureurs	R1420		52 186		0	0			52 186
Net	R1500		0		0	0			0
Primes acquises									
Brut	R1510		52 186	0	0	0			52 186
Part des réassureurs	R1520		52 186	0	0	0			52 186
Net	R1600		0		0	0			0
Charge des sinistres									
Brut	R1610		21 031		-18	-0			21 013
Part des réassureurs	R1620		20 060		-18	0			20 041
Net	R1700		971		0	-0			971
Dépenses engagées	R1900		1 251		0	0			1 251
Autres dépenses	R2500								1
Total des dépenses	R2600								1 252
Montant total des rachats	R2700		8 949						8 949

PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS (S.04.05.21)

S.04.05.21.01		
Home country: Non-life insurance and reinsurance obligations		
		Home country
		C0010
Premiums written (gross)	AR0019	
Gross Written Premium (direct)	R0020	636 953 463,88
Gross Written Premium (proportional reinsurance)	R0021	49 765 091,21
Gross Written Premium (non-proportional reinsurance)	R0022	0,00
Premiums earned (gross)	AR0029	
Gross Earned Premium (direct)	R0030	636 429 676,32
Gross Earned Premium (proportional reinsurance)	R0031	49 769 424,76
Gross Earned Premium (non-proportional reinsurance)	R0032	0,00
Claims incurred (gross)	AR0039	
Claims incurred (direct)	R0040	347 068 569,97
Claims incurred (proportional reinsurance)	R0041	28 518 904,68
Claims incurred (non-proportional reinsurance)	R0042	0,00
Expenses incurred (gross)	AR0049	
Gross Expenses Incurred (direct)	R0050	86 266 866,76
Gross Expenses Incurred (proportional reinsurance)	R0051	5 174 869,65
Gross Expenses Incurred (non-proportional reinsurance)	R0052	0,00
S.04.05.21.02		
Top 5 countries (by amount of gross premiums written): Non-life insurance and reinsurance obligations		
Country	R0010	FRANCE
		Top 5 countries: non-life
		C0020
Premiums written (gross)	AR0019	
Gross Written Premium (direct)	R0020	
Gross Written Premium (proportional reinsurance)	R0021	
Gross Written Premium (non-proportional reinsurance)	R0022	
Premiums earned (gross)	AR0029	
Gross Earned Premium (direct)	R0030	
Gross Earned Premium (proportional reinsurance)	R0031	
Gross Earned Premium (non-proportional reinsurance)	R0032	
Claims incurred (gross)	AR0039	
Claims incurred (direct)	R0040	
Claims incurred (proportional reinsurance)	R0041	
Claims incurred (non-proportional reinsurance)	R0042	
Expenses incurred (gross)	AR0049	
Gross Expenses Incurred (direct)	R0050	
Gross Expenses Incurred (proportional reinsurance)	R0051	
Gross Expenses Incurred (non-proportional reinsurance)	R0052	
S.04.05.21.03		
Home country: Life insurance and reinsurance obligations		
		Home country
		C0030
Gross Written Premium	R1020	
Gross Earned Premium	R1030	
Claims incurred	R1040	
Gross Expenses Incurred	R1050	
S.04.05.21.04		
Top 5 countries (by amount of gross premiums written): Life insurance and reinsurance obligations		
Country	R1010	FRANCE
		Top 5 countries: life and health SLT
		C0040
Gross Written Premium	R1020	444 129 373,40
Gross Earned Premium	R1030	444 051 840,90
Claims incurred	R1040	588 875 241,35
Gross Expenses Incurred	R1050	125 982 513,13

PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (S.12.01.02)

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie		Rentes		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance	Rassurance santé (rassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
		CO020	CO030	CO040	CO050	CO060	CO070	CO080	CO090	CO100	CO150	CO160	CO170	CO180		CO190	CO200	CO210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total (ral des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout)	R0020																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation brute	R0030	500 408					15	0			500 423							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	497 465					15	0			497 481							
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0090	2 943					0	0			2 943							
Marge de risque	R0100	7 535			0						7 535							
Provisions techniques - Total	R0200	507 943			15						507 958							

PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE (S.17.01.02)

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut	R0060	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0
Provisions pour sinistres				
Brut	R0160	101	0	101
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	101	-0	101
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	101	0	101
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0
Marge de risque	R0280	7	0	7
Provisions techniques - Total				
Provisions techniques - Total	R0320	108	0	108
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	101	-0	101
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	7	0	7

IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES (S.22.01.21)

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures				
			Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
			C0010	C0030	C0050	C0070
Provisions techniques	R0010	508 066	0		2 584	
Fonds propres de base	R0020	196 468	0		-1 910	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	184 698	0		-1 844	
Capital de solvabilité requis	R0090	20 925	0		832	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	175 416	0		-2 387	
Minimum de capital requis	R0110	5 900	0		0	

FONDS PROPRES (S.23.01.01) (1/2)

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	500	500			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	138 889	138 889			
Passifs subordonnés	R0140	57 079		57 079	0	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	196 468	139 389	57 079	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	196 468	139 389	57 079	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	196 468	139 389	57 079	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	184 698	139 389	34 847	10 463	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	175 416	139 389	34 847	1 180	
Capital de solvabilité requis	R0580	20 925				
Minimum de capital requis	R0600	5 900				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	882,6%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	2973,1%				

FONDS PROPRES (S.23.01.01) (2/2)

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	139 389	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	500	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
Réserve de réconciliation	R0760	138 889	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	0	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0	

CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS - FORMULE STANDARD (S.25.01.21)

		Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0040	C0050
Risque de marché	R0010	16 518	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 696	
Risque de souscription en vie	R0030	5 527	
Risque de souscription en santé	R0040	0	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-5 093	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	19 648	
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	R0130	2 255	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-977	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	20 925	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0	
Capital de solvabilité requis	R0220	20 925	
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	114 927	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430		
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0460	114 927	

MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - ACTIVITES MIXTES (S.28.02.01.) (1/2)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités en non-vie Résultat $MCR_{(N L,NL)}$	Activités en vie Résultat $MCR_{(N L,NL)}$
		C0010	C0020
		0	0

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
R0020	0	0	0
R0030	0	0	0
R0040	0	0	0
R0050	0	0	0
R0060	0	0	0
R0070			
R0080			
R0090			
R0100			
R0110			
R0120			
R0130			
R0140			
R0150			
R0160			
R0170			

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités en non-vie Résultat $MCR_{(N L,NL)}$	Activités en vie Résultat $MCR_{(N L,NL)}$
		C0070	C0080
		0	109

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
R0210	0	2 943	
R0220	0	0	
R0230	0	0	
R0240	0	0	
R0250			0

MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - ACTIVITES MIXTES (S.28.02.01.) (2/2)

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	109
Capital de solvabilité requis	R0310	20 925
Plafond du MCR	R0320	9 416
Plancher du MCR	R0330	5 231
MCR combiné	R0340	5 231
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	5 900
Minimum de capital requis	R0400	5 900

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	0	109
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	4	20 921
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2	9 415
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1	5 230
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1	5 230
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 200	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	2 200	5 230